

aEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 31 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	13
Procurations	01
Qui ont pris part à la délibération	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le **JEUDI 31 MARS 2022 à 17H30**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, BISSON Alex NANNINI Véronique, REGNIER Hélène, MATHIEU Nicole, GODART Annick, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, ROUSSELON Olivier, MISSONIER Jean-Marc, FUENTE Thomas, MOUCHE Wali.

Pouvoir : M. Guy PUCCIO à M. CALEGARI Patrick.

Absents : Mme BRAO Florence,

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Nicole

DELI : 442022

Objet : **Modification D.C.A. 2022 et montant de la subvention.**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 1612021_1 prise en séance du 16 Décembre 2021 portant sur différents travaux à effectuer rentrant dans le cadre de la Dotation Cantonale d'aménagement « D.C.A. » pour l'année 2022.

Le coût total des travaux incluant le programme des Amendes de Police était de 65.762,66^E HT d'où une aide financière sollicitée auprès du Département des A.M. de 47.053,00^E ;

Après étude de notre dossier par les services du Département des A.M. compétents en la matière, il s'avère que la subvention rentrant dans le cadre de la D.C.A. 2022 ne pourra pas excéder un montant de 30.000,00^E.

Il est donc important de revoir le programme des travaux et le montant pour répondre positivement à la proposition d'attribution de la subvention « D.C.A. 2022 » du Département des A.M.

Pour cela, Madame la Maire propose au conseil municipal de supprimer les travaux de renforcement du mur du cimetière communal pour un montant de 12.600,00^E HT ou 15.120,00^E TTC. Ceux-ci pourront faire l'objet d'une autre demande de subvention auprès du Département dans le cadre de sa Politique de cohérence et de solidarité territoriale des « Aides aux Collectivités » et de modifier le dossier « D.C.A. 2022 » en ce sens.

Madame la Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée.

AR Prefecture

006-210601068-20220331-DELI442022-DE
Reçu le 11/04/2022
Publié le 11/04/2022

Dans le prolongement, Madame la Maire récapitule les travaux à programmer définitivement :

TRAVAUX A PROGRAMMER HORS AMENDES DE POLICE :

Entreprise MIDITRACAGE

1°/ Fourniture + pose de panneaux signalétiques pour limite de l'agglomération
Devis n° 19033776 montant : 1.200,00^E HT

Entreprise SARL. T.A.B.

Mise en sécurité d'un parapet bordant la RD17
Devis n° 21 09 104 montant : 4.200,00^E HT

Entreprise SCOFFIER FRERES

1°/ Réfection de la voie communale montée de l'Adrech
Devis n° 177 12 21 montant : 13.140,00^E HT

2°/ Réfection des escaliers montée de l'Adrech
Devis n° 176 12 21 montant : 16.100,00^E HT

TOTAL DE LA NOUVELLE DEPENSE **34.640,00E HT**
(hors amende de police)

+ RAPPEL DES TRAVAUX AMENDES DE POLICE

Etat + cofinancement Département

CLB Constructions

Mise en sécurité voie communale Chabauda/mur de soutènement
Devis 1198 montant : 17.072,66^E HT

Entreprise MIDITRACAGE

Mise en sécurité de la voie communale quartier Chabauda
Pose de glissières Devis 19029144 montant : 1.450,00^E HT

NOUVEAU MONTANT TOTAL DE LA DEPENSE ESTIMATIVE : 53.162,66^E HT

(pour mémoire 65.762,66^E HT initialement prévus dans la délibération citée en début de paragraphe de la présente)

Le nouveau plan de financement se détaillerait comme suit :

Pour les travaux cofinancement Etat+Département

Coût des travaux	18.522,66^E HT
Subvention Etat 30% :	5.557,00 ^E
Subvention C.D. 50%	9.261,00^E

Pour les travaux complémentaires :

Coût des travaux : ...	34.640,00^E HT
Subvention (en principe) auprès du C.D 80% :	27.712,00^E

AR Prefecture

POUR L'ENSEMBLE DE LA D.C.A. 2022

COUT TOTAL DES TRAVAUX :		53.162,66^E HT
<u>SUBVENTIONS TOTALES :</u>		
Subvention Etat :	5.557,00 ^E	
<u>DCA : attribution forfaitaire Département</u>		30.000,00^E
Part communale H.T. :	17.605,66 ^E (+TVA)	53.162,66^E HT

Madame la Maire propose au conseil de bien vouloir :

- * d'approuver le nouveau plan de financement ci-dessus en tenant compte de l'enveloppe d'un montant de 30.000,00^E attribuée rentrant dans le cadre de la D.C.A. 2022,
- * dit que la dépense sera inscrite au budget communal/section investissement,
- * de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération modificative inhérente à la D.C.A. 2022.

Et invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement et les propositions susmentionnées.

Le Maire,



Danielle CHABAUD

AR Prefecture

006-210601068-20220331-DELI442022-DE
Reçu le 11/04/2022
Publié le 11/04/2022

AR Prefecture

006-210601068-20220331-DELI442022-DE

Reçu le 11/04/2022

Publié le 11/04/2022